

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE Michel Polnareff

Secrétariat

Tél : 03.21.76.84.16

Courriel : ecoledemusique@mairie-heninbeaumont.fr

Horaires d'ouverture

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
8h30/12h 13h30/17h30	8h30/12h 13h30/17h15	14h/18h	14h/17h15	8h30/12h 13h30/17h15	fermé

LES CURSUS :

- Eveil musical à partir de la Moyenne section de maternelle jusqu'au CP
Les enfants ont la possibilité de compléter le cours avec des ateliers de découverte instrumentale (cordes, bois, cuivres). Un planning leur est proposé dès la rentrée scolaire.
- CURSUS ENFANT : accessible dès le CE1
Le cursus comprend un cours de formation musicale, un cours de pratique collective et un cours d'instrument individuel de 30mn
- CURSUS ADULTE :
Le cursus comprend un cours de formation musicale pour les personnes débutantes, un cours de pratique collective accessible selon le niveau instrumental et un cours d'instrument individuel de 30mn
- CURSUS MUSIQUES ACTUELLES : accessible à partir de la 4^{ème} de collègue
Le cursus comprend un cours de formation musicale adaptée à la musique actuelle, un cours d'instrument individuel de 30mn (batterie ou guitare) ou un cours de chant d'une heure (en collectif par groupe de 4) et un atelier de pratique collective

Les Instruments enseignés :

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Trombone
- Cor
- Tuba
- Violon
- alto
- Violoncelle
- Guitare classique
- Guitare basse
- Guitare électrique
- Piano classique
- Percussions (caisse claire, batterie, xylophone, timbales...
- Chant de musique actuelle

PRATIQUES COLLECTIVES

Les pratiques collectives font parties du cursus de l'élève. Il est donc obligatoire de pratiquer au moins une pratique collective.

Toutefois, un élève ou un adulte peut accéder à la pratique collective seule (selon le niveau instrumental) sans être inscrit en Instrument et en Formation Musicale.

- Atelier choral et instrumental pour les enfants inscrits en 1C1/1C2/1C3/1C4 de Formation Musicale
- Atelier voix pour les ados à partir du CM2
- Ensemble à vents du 1^{er} cycle
- Ensemble à vents du 2^{ème} cycle
- Ensemble à cordes du 1^{er} cycle
- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de clarinettes
- Ensemble de guitares classiques
- Ensemble de percussions
- Atelier de musique actuelle

PLANNING des COURS : les horaires définitifs sont communiqués aux familles par mail la dernière semaine d'Août.

DUREE des COURS

- EVEIL MUSICAL – 45mn avec possibilité de participer aux ateliers découverte cuivres, cordes, bois (45mn supplémentaires)
- FORMATION MUSICALE : 1H15 à 1H45 selon les niveaux, cours obligatoire et complémentaire à l'apprentissage de l'instrument.
- INSTRUMENT : 30mn à 1h selon les niveaux, cours individuels.
- PRATIQUE COLLECTIVE – 1H à 1H30 selon les disciplines.
- MUSIQUES ACTUELLES : ½ de cours en individuel ou 1h par groupe de 2 à 4 élèves selon la discipline

INSTRUMENTS en LOCATION

Flûtes, Hautbois, Clarinettes, Saxophones, Trompettes/Cornets, Trombones, Tubas, Cors, Violons, alto, Violoncelles.

Possibilité de prêt en fonction du stock du parc instrumental, pour 3 ans maximum.

La famille est responsable de l'instrument et s'engage à en prendre soin. L'instrument doit être assuré. Tout instrument abîmé doit être réparé, la réparation est à la charge de la famille.

Les pianistes sont tenus de posséder au domicile un piano d'études (mécanique et non électrique). Le synthétiseur n'est pas autorisé pour l'apprentissage du piano classique.

Pour les enfants en initiation instrumentale, l'instrument est prêté à titre gratuit pour l'année scolaire.

ORGANISATION GENERALE

Les cours de musique (Instrument et Formation Musicale) sont organisés en CYCLES.

Chaque cycle comporte 4 années. Un élève peut réaliser un cycle entre 3 ans (passe une année) et 5 ans (double une année), voire 6 ans à titre exceptionnel.

Des EVALUATIONS sont réalisées pour chaque niveau, en Instrument et en Formation Musicale.

Le passage dans le niveau immédiatement supérieur est basé sur le Contrôle Continu.

Pour passer d'un cycle à un autre, l'élève doit passer un EXAMEN de FIN de CYCLE.

L'école délivre le **BREVET de FIN de 2^{ème} CYCLE** ou le **CERTIFICAT de FIN de 3^{ème} CYCLE**.

1 ^{ER} Cycle (de 3 à 5 ans)	1C1	
	1C2	
	1C3	
	1C4	EXAMEN de FIN de CYCLE
2 ^{ème} Cycle (de 3 à 5 ans)	2C1	
	2C2	
	2C3	
	2C4 Diplôme délivré :	EXAMEN de FIN de CYCLE Brevet de Fin de 2 ^{ème} CYCLE
3 ^{ème} Cycle (de 1 à 3 ans)	3C1	
	3C2	
	3C3	EXAMEN de FIN de CYCLE
	Diplômé délivré :	Certificat de Fin de 3 ^{ème} CYCLE

Règlement des Etudes et Règlement Intérieur complets disponibles sur le site de la ville.

VIE MUSICALE :

Tous les élèves sont amenés à se produire sur scène au moins une fois dans l'année.

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
rentrée		Concert de Sainte-Cécile		Concert de nouvel An		Auditions	Auditions	Examens de fin de cycle	Gala de Fin d'Année

Les élèves de l'école de musique sont amenés à se produire tout au long de l'année dans diverses actions culturelles proposées par la ville.